

# Ruelles de Gassin

## Règlement 2024

Toute inscription aux Ruelles de Gassin 2024 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

### Article 0

Bonne humeur obligatoire

### Article 1 – Définition

Les Ruelles de Gassin se déroule sur un parcours de 800m environ dans le village de Gassin (83580). Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui a réalisé le plus de tours dans le temps imparti.

### Article 2 - Organisation

Les Ruelles de Gassin est organisé par :

Avenir Cycliste Gassinois  
Rue des écoles 83580 Gassin  
[acgassinois@wanadoo.fr](mailto:acgassinois@wanadoo.fr)

### Dates et lieu

Samedi 13 Janvier 2024 sur la commune de Gassin

### Inscriptions

Les pré-inscriptions sont possibles en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur notre site internet. Vous devrez apporter les documents demandés sur cette fiche le jour de la course pour l'inscription définitive.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et il ne peut faire l'objet de remboursement.

### Licence Obligatoire ou certificat médical (VTT en compétition)

### Tarifs :

5€ pour les draisienues

10€ par équipe pour les pitchouns

20€ par équipe pour la course VTT en relais

10€ par personne pour les VAE (course solo)

### Horaires :

13h30 Début des inscriptions  
15h00 Départ des pitchouns en relai par deux (de U7 à U13) (30 minutes de course)  
15H45 Départ des draisiennes en solo pour 5 tours (- de 10 minutes)  
16h00 Départ des VAE (course solo de 30 minutes)  
16H45 Départ des VTT en relai par deux (1h de course)  
17h15 Podiums

### Article 3 – Conditions de participation

La course « Ruelles de Gassin » est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non (certificat médical obligatoire si non licencié).

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical

Le relais est obligatoire à chaque tour et à un point fixe dans une zone matérialisée

- Seuls les VAE disputeront le grand Trophée en Solo
- Le circuit sera éclairé, **l'éclairage des vélos est tout de même conseillé**

### Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- U5 (draisienne)
- U7 (pre licencié)
- U9 (poussin)
- U11 (pupille)
- U13 (benjamin)
- U15 (minime)
- U17 (cadet)
- Adultes en VTT musculaire
- Adultes VAE

Pour chaque catégorie nous récompenseront les 3 premiers équipages Femmes, Hommes et mixte sauf pour les VAE

### Article 4 – Equipements / Matériels

Le port du casque (CE) est obligatoire

Il est vivement conseillé de porter des gants

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ

**Au vu de la beauté de la région et du site, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre). Le non- respect de ces règles peut entraîner des pénalités.**

### Article 5 – Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.